

Dispositif

Du latin *dispositio*, il peut signifier :

- Action de disposer ou résultat de cette action
- Action de régler quelque chose, d'en disposer ou résultat de cette action
- (*Droit*) Chacun des points que règle ou que décide une loi, une ordonnance, un arrêté, un jugement, un arrêt, etc.

En développement local il est entendu comme :

- C'est la traduction d'une loi, d'un décret, d'un arrêté.
- C'est une mise en application des décisions réglementaires
- C'est une réponse du législateur à des problèmes sociaux récurrents.
- C'est un des leviers importants qui favorisent le changement et le développement des personnes.
- Il peut être collectif, individuel, pour des groupes ou des individus.
- Il s'inscrit dans une logique de réseau et/ou de partenariat.
- Il renvoie à une logique économique et financière contrairement à [l'outil](#)

<http://wiki.niskacolades.org/Dispositif>